



## Avoir la garde de la fille à mon ex

Par **kathycallo**, le **23/10/2009** à **13:53**

Bonjour, la fille de ma belle sœur a demandé à vivre chez ma mère, chose faite depuis juin 2009. En septembre mon frère et sa compagne (concubinage) se sont séparés. La jeune fille en situation irrégulière a peur de retourner chez sa mère, pire au Brésil. NB: la mère est une ressortissante brésilienne de 4 enfants, les 3 premiers sont en situation irrégulière mais scolarisés, mon frère a reconnu la paternité du dernier. Mon frère ou ma mère peuvent-ils demander à en être les tuteurs, si oui comment ?